



DICRIM décembre 2014

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

En application du Code de l'environnement
art. L125-2 et R125-5 à R125-27



Etre présents pour garantir la sécurité est un point essentiel de notre engagement envers les Gaillacoises et Gaillacois.

La réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) donne tout son sens à cet engagement.

Pour nous accompagner dans cette démarche, nous avons réunis les agents des services de la ville et l'ensemble des compétences dans ce domaine.

Par ce recensement des risques majeurs, nous vous communiquons également les consignes de sécurité à appliquer si de tels évènements venaient à se déclarer.

Toutefois, nous tenons à vous rappeler que ce document ne doit, en aucun cas, faire baisser votre vigilance vis-à-vis des dangers du quotidien.

Patrice GAUSSERAND
Maire de Gaillac

DICRIM Ville de Gaillac

SOMMAIRE

I. INONDATION	page 3
II. MOUVEMENT DE TERRAIN	page 8
III. RUPTURE DE BARRAGE	page 12
IV. RISQUE INDUSTRIEL	page 14
V. MATIERE DANGEREUSE	page 16
VI. LA VIGILANCE METEO	page 19
VII. LES MOYENS D'ALERTE	page 23
VIII. OU VOUS INFORMER	page 24
IX. ANNEXES	page 25

AVERTISSEMENT

*Les documents cartographiques de ce dossier n'ont de valeur réglementaire ni pour l'occupation des sols ni en matière de contrats d'assurance.
Le DICRIM n'est donc pas opposable à un tiers : il ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).*



DEFINITION D'UN RISQUE MAJEUR?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par:

- Une faible fréquence (on finit par oublier)
- Une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée:

- À la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique
- À l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- À l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa: la vulnérabilité.

I-LE RISQUE INONDATION

La commune qui se situe au pied des coteaux molassiques qui surplombent la vallée du Tarn en rive droite peut être concernée par plusieurs types d'inondations :

→Des inondations dues lors de fortes précipitations locales aux débordements des ruisseaux qui s'écoulent dans les ravines à pentes relativement fortes dominant Gaillac: ruisseaux du Jeansault, de Negro Rattos, de Mérigot, de Viars et de la Saudrone

→Des inondations **sur les quais** et les parties non encaissées de la rivière Tarn qui sont dues à de fortes précipitations dans les régions des affluents de cette rivière

1-LE RISQUE A GAILLAC

→POUR LE VIARS

Boissel, Viars, Bèzes, et les Aubaresses

→POUR LA SAUDRONNE

Daymarié

→POUR LE JANSULT

La Camuse, RD18, les Quintals, Théronnel et le nord du centre ville (secteur de la gare)

→POUR LE NEGO RATTOS

Xensous, RD 18, les Conquêtes, et le nord-ouest du centre ville

→POUR LE MERIGOT

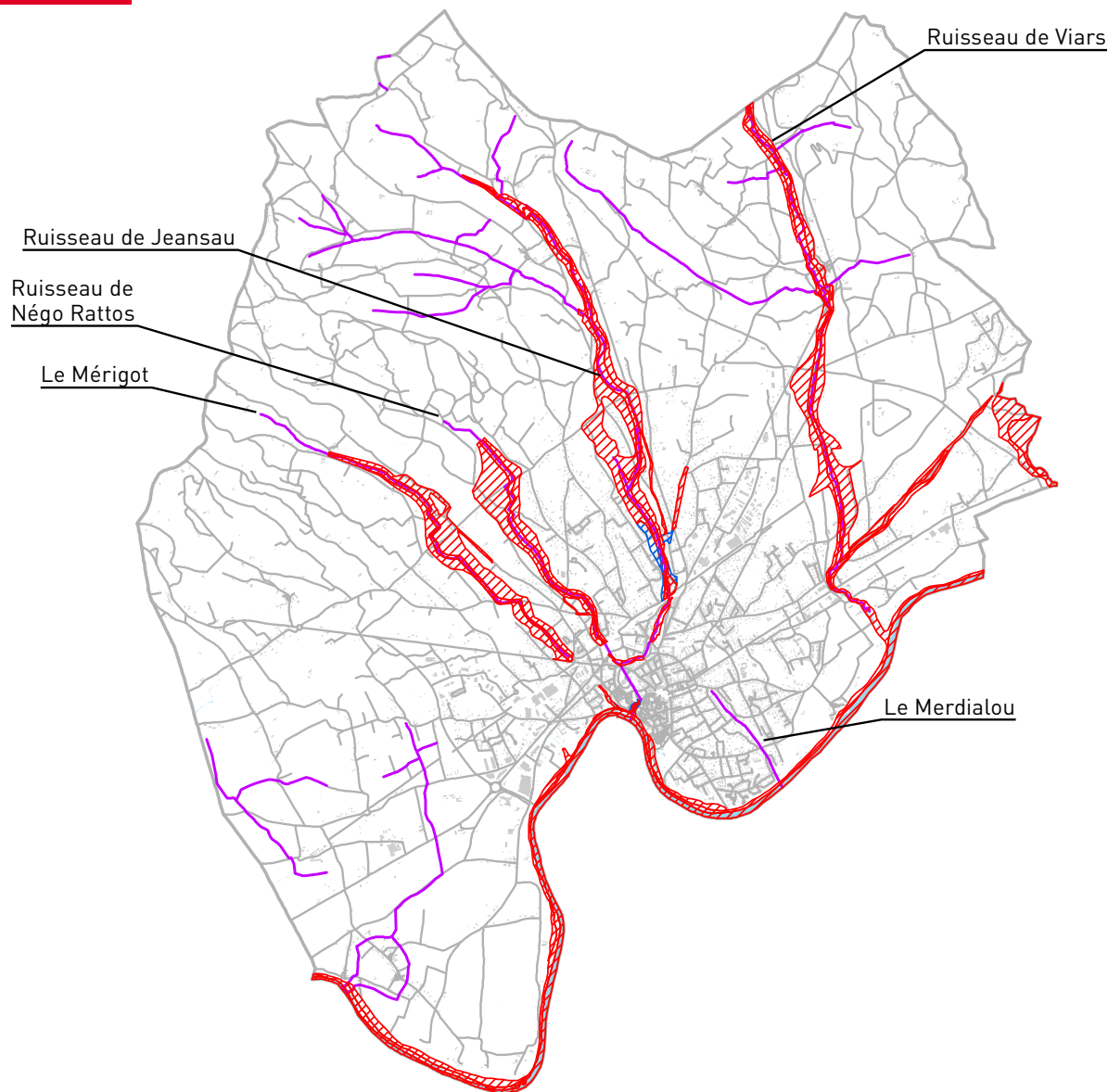
Saint laurent, RD18, la Vialatte, les Bartheries, et l'ouest du centre ville.



Le quai St Jacques en 1930




Le quai St Jacques en mars 2011



La cartographie du risque inondation est donnée à titre informatif et préventif. Seul le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a une valeur réglementaire. Consultez les services de la mairie pour avoir des informations plus précises sur votre secteur.

Légende

Zone de PPRI :

 Zone bleue

 Zone rouge

 Le Tarn

 Ruisseau

 Bâtiment

N

0 0,5 1 Km

2-LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

À l'intérieur du bâtiment:

- Couper le gaz et l'électricité.
- Obturer les entrées d'eau: portes, soupiraux, évents.
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

À l'extérieur du bâtiment

- Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue;
- S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

PENDANT

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, internet: www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- se conformer aux directives des services de secours.
- signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation .
. Ne pas s'engager sur une route inondée.

APRES

- .vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.
- .ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- .Chauffez dès que possible.
- .Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais

..... Et moi, je fais quoi ?

 <p>Ecoutez la radio Respectez les consignes des autorités</p>	 <p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>	 <p>Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations</p>	 <p>Fermez le gaz et coupez l'électricité</p>
 <p>Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours</p>	 <p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent</p>	 <p>Montez à pied dans les étages</p>	

En cas d'inondation



Limitier les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



... Les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 - Samu : 15

Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placoplâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



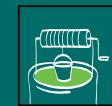
Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je prévins ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

II - LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

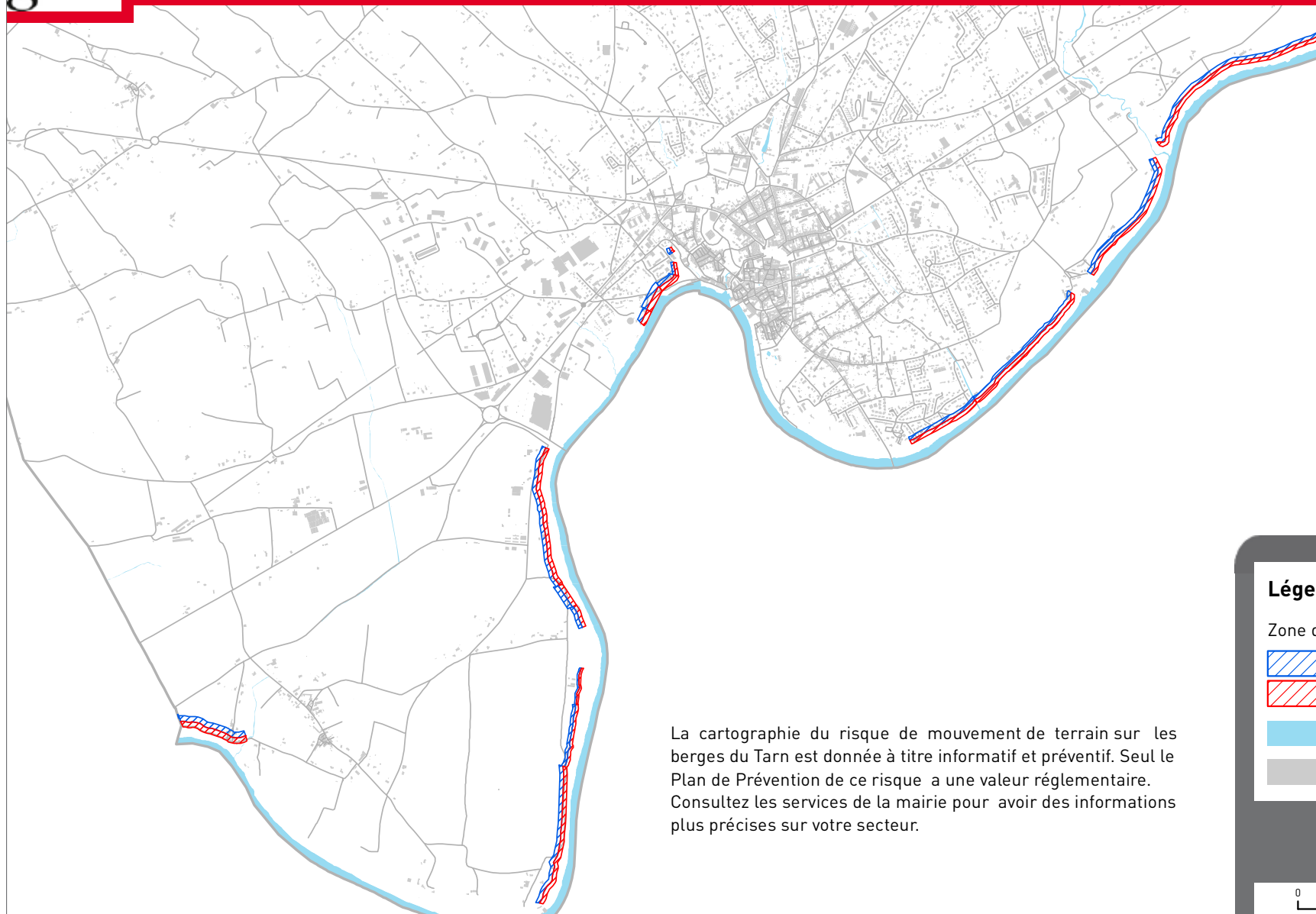
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol
Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques
Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme

Le risque à Gaillac

-LOCALISATION

-Des tassement superficiels dus à la sécheresse par gonflement –retrait des sols argileux

-Effondrement des berges de la rivière Tarn en aval du barrage de rivière



La cartographie du risque de mouvement de terrain sur les berges du Tarn est donnée à titre informatif et préventif. Seul le Plan de Prévention de ce risque a une valeur réglementaire. Consultez les services de la mairie pour avoir des informations plus précises sur votre secteur.

Légende

Zone de PPR :

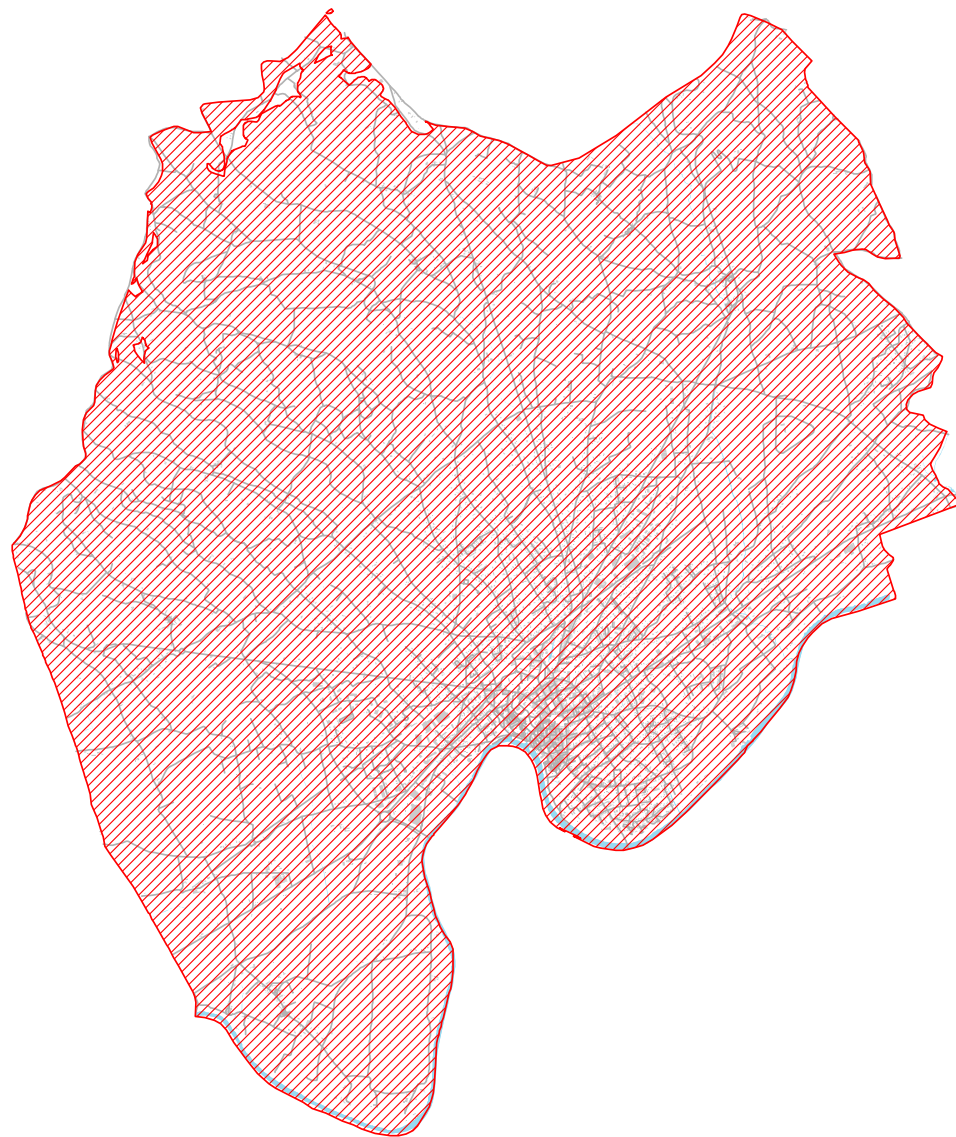
-  Zone bleue
-  Zone rouge

 Le Tarn

 Bâtiment



0 0,25 0,5 Km



La cartographie du risque de retrait et gonflement des argiles est donnée à titre informatif et préventif. Seul le Plan de Prévention de ce risque a une valeur réglementaire. Consultez les services de la mairie pour avoir des informations plus précises sur votre secteur.

Légende

Zone de PPR :

-  Zone concernée
-  Le Tarn
-  Bâtiment

N

0 0,5 1 Km

2-LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

• AVANT

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène
- Signaler à la mairie:
 - l'apparition de fissures dans le sol
 - les modifications importantes apparaissant dans les constructions
 - l'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain),
 - l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

• PENDANT

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernés par le mouvement
- Ne pas revenir sur ses pas

• APRES

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert
- Empêcher l'accès au public
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable)
- Evaluer les dégâts

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Dès les premiers signes,
évacuez les bâtiments
et n'y retournez pas
Ne prenez pas l'ascenseur



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Eloignez-vous
de la zone dangereuse
Rejoignez le lieu
de regroupement



III - RUPTURE DE BARRAGE

Une rupture du barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale de l'eau à l'aval. La carte du risque, obligatoire pour les grands barrages, représente les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait de la rupture totale de l'ouvrage. Ces accidents sont rares: en France, il n'y a eu que deux accidents importants en un siècle faisant 540 morts au total. Toutefois cette rareté ne doit pas conduire à penser que le risque de barrage est négligeable.

Les grands barrages sont les ouvrages dont la hauteur de la digue est égale ou supérieure à 20 mètres au dessus du terrain naturel et dont la retenue est supérieure à 15 millions de m³.

Le barrage de Rivière situé en amont de la commune est classé grand barrage et représente un risque pour une partie de la commune

Action préventive

Le barrage de rivière est soumis à l'examen du comité technique permanent des barrages qui réunit des techniciens de l'administration et des experts indépendants .

Il fait l'objet d'un grand nombre de mesures :

- études multiples,
- vérification de stabilité
- surveillance constante,
- contrôle régulier par la DRIRE
- réglementation de l'aménagement
- information de la population
- essai réguliers des sirènes.



Barrage de Rivière

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT:

- Connaître les dispositifs d'alerte;
- Connaître les points de regroupement, les moyens et itinéraires d'évacuation.

Ces informations sont définies dans le PPI du barrage consultable en mairie.

PENDANT :

- Evacuer et gagner le plus rapidement les points hauts.

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Gagnez les hauteurs rapidement



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



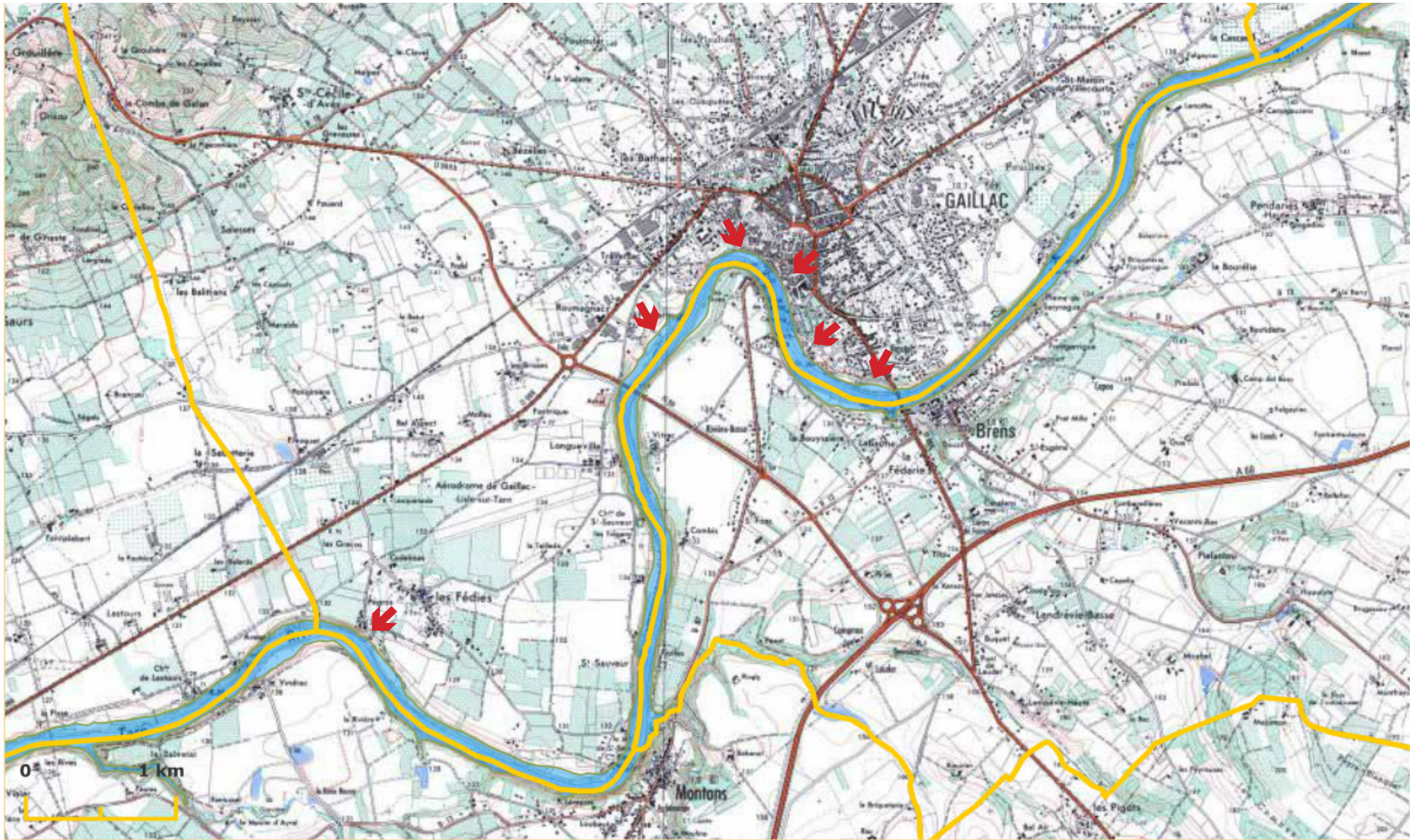
Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et coupez l'électricité




LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



© Préfecture du Tarn SIDPC - IGN - BDCarto - Scan 25



Risque important, zones proches du lit de la rivière.

 onde de barrage



IV - LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les populations, les biens l'environnement avoisinant ou le milieu naturel

Les principales manifestations de ces accidents industriels sont :

- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud avec risque de brûlures et s'asphyxie.
- L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc.
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces différentes manifestations peuvent être associées. Leurs causes peuvent être directes (défaillance technique, carence humaine, etc.) ou indirectes (inondation, etc.)

Site concerné à Gaillac :

Plantes et industrie, 16 rue Jean Rostand

Cette entreprise est un établissement classé Seveso 2 seuil bas



GESTION DU RISQUE :

Les installations considérées comme les plus dangereuses ont à mettre en place à leur charge des mesures de prévention, de protection et de secours. Des plans propres à l'industrie (Plan d'Organisation Interne) ou relevant du Préfet (Plan Particulier d'Intervention) précisent l'organisation des secours en cas d'accident sur certains de ces sites et font l'objet de manœuvres ou d'exercices réguliers avec le concours des Services d'Incendie et de Secours.

Pour en savoir plus sur...

la prévention des risques et la lutte contre les pollutions

rendez-vous sur le site internet national de l'inspection des installations classées :

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/>

1-LE RISQUE INDUSTRIEL : LES BONS REFLEXES

Avant :

→ Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité.

Dès l'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer toutes les ouvertures.
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air, réduire le chauffage.
- Écouter la radio (France Info, France Inter) : toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité seront données par la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : ils sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer.
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libre pour les urgences et les secours.
- Ne pas fumer. Éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.

Après :

→ à la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment

..... Et moi, je fais quoi ?



Écoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Rentrez
rapidement
dans le
bâtiment le
plus proche



Ne fumez
pas,
pas de
flamme ni
d'étincelles



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations

V - LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par routes ,voies ferrées*, voies fluviales et maritimes, de produits dangereux.

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses

caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité) peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les matières dangereuses sont transportées sous forme liquide , gazeuse ou solide par voie routière , ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

	Risque accident transport matières dangereuses
Les conséquences pour la population	<p><u>Les risques pour votre sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - explosion, incendie, projectiles - risque de blessure et brûlure <p><u>Les risques pour votre santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -asphyxie, -risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, contamination radioactive, -en cas d'intoxication : troubles neurologiques, respiratoires, cardio-vasculaires -effet de souffle, traumatisme consécutif à l'onde de choc -pathologies liées aux produits rejetés dans l'environnement lors de l'accident, -traumatismes psychologiques
Les conséquences pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres arrachés ou brûlés - nuage toxique contaminant l'air : dépôts toxiques sur les végétaux, avec des conséquences sur l'alimentation humaine et animale - pollution du sol : contamination de la flore et des cultures par les racines, ainsi que les nappes phréatiques - pollution de l'eau : destruction de la flore et faune aquatiques, eau impropre à la consommation
Les conséquences économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Destructions mécaniques et thermiques de bâtiments et de véhicules - lors de pollution d'eau : détérioration du matériel de pompage - interruption des trafics routiers - perte d'activités résultant des destructions

* selon la Direction de la Sécurité du FRET SNCF, il n'existe pas de flux de marchandise dangereuses sur le segment de ligne ferroviaire traversant la ville de GAILLAC



ACCIDENT DE TRANSPORT : Les bons réflexes

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- Informez vous sur le risque, le signal d'alerte et les consignes de confinement
- Informez vous sur le code danger des véhicules

PENDANT

- Si vous êtes témoin de l'accident
- Donnez l'alerte (112 ou Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police ou Gendarmerie : 17)
- en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes,
- le numéro du produit et le code de danger (panneau orange sur le camion), la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie
 - Si un nuage toxique vient vers vous : fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement)
 - Lavez vous en cas d'irritation et si possible changez-vous



Intervention des pompiers (photo d'illustration)

DES L'ALERTE

- Confinez vous
- Obstruez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...)
- Éloignez vous des portes et fenêtres
- Ne fumez pas
- Écoutez la radio
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont, eux aussi, protégés)
- Ne téléphonez pas inutilement
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRES

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio, autorités ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local.

..... Et moi, je fais quoi ?



Écoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Rentrez
rapidement
dans le
bâtiment le
plus proche



Ne fumez
pas,
pas de
flamme ni
d'étincelles



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours

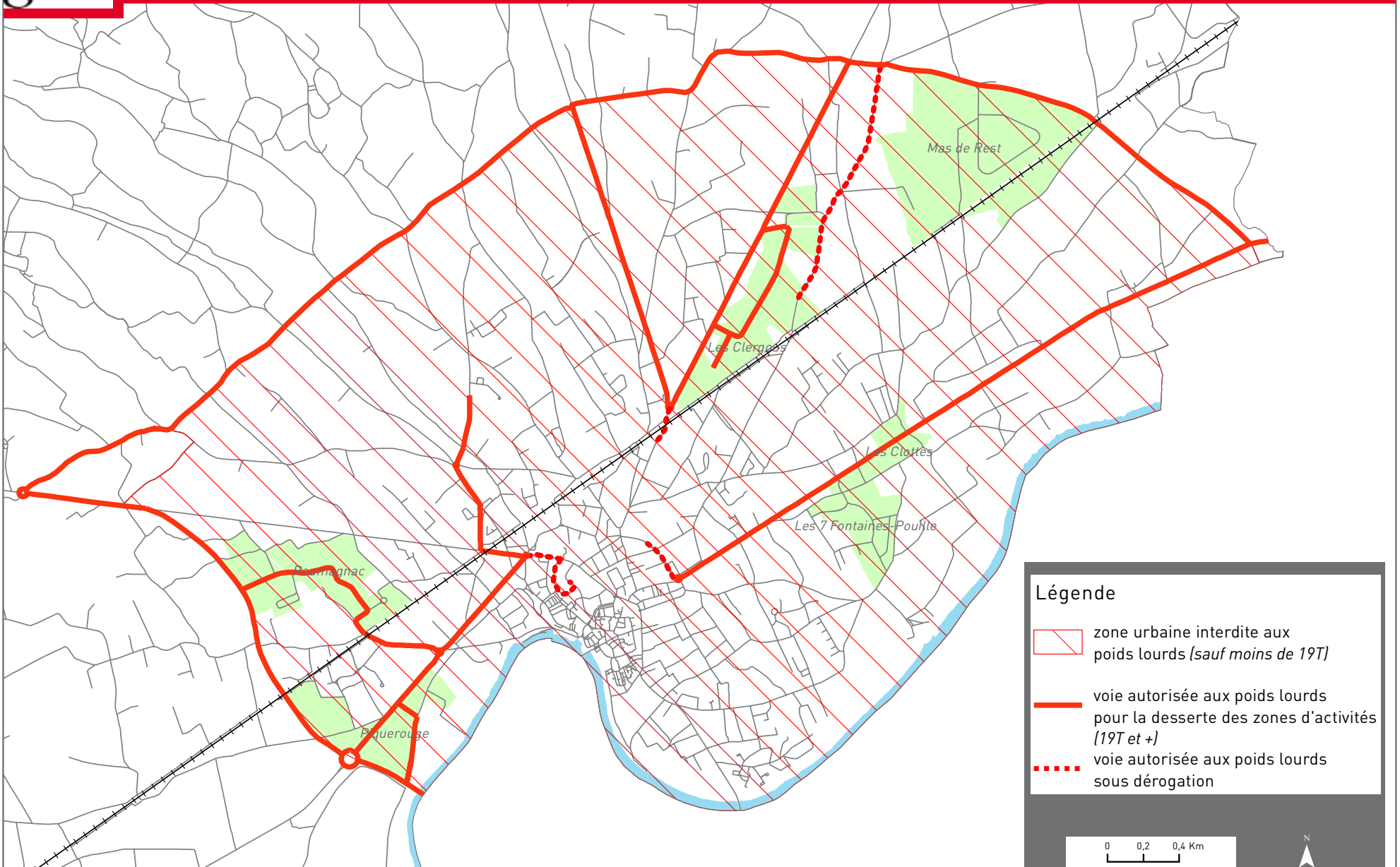


N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations





Service Sig Mairie de Gaillac - Communaut  Tarn et Dadou - Source Cadastre DGFIP 2012 - 08/04/2013

VI - LA VIGILANCE METEO

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

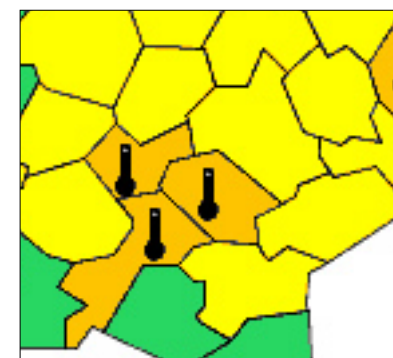
Niveau 1 **vert** : pas de vigilance particulière.

Niveau 2 **jaune** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Niveau 3 **orange** : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Niveau 4 **rouge** : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics

SUIVEZ L'EVOLUTION METEO : par le biais des médias (radios, télévision), sur le site www.meteo.fr ou sur le serveur téléphonique de Météo France au :



exemple et détail d'une carte vigilance

Les différents pictogrammes de la carte de vigilance de Météo France :



vent violent



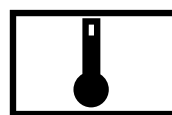
orages



pluie-inondation



grand froid



canicule



inondation



avalanches



Neige-verglas



vagues-submersion



VIGILANCE MÉTÉO : LES BONS REFLEXES

FORTES PRECIPITATIONS/ INONDATION

- Limitez vos déplacements.
- Respectez les déviations mises en places.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Surveillez la montée des eaux.
- Respectez les déviations mises en places.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Signalez vos déplacements à vos proches

ORAGES

- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les sorties en forêts .
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.
- Évitez les déplacements.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés

VENTS VIOLENTS

- Limitez vos déplacements.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- Évitez les déplacements.
- Écoutez vos stations de radios locales.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.



Parc de Foucaud : Arbre arraché par le vent en 2009

VIGILANCE MÉTÉO : LES BONS REFLEXES

NEIGE/VERGLAS

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR)
- Évitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Renseignez-vous auprès du CRICR.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.



Opération de déneigement de la Place de La Libération par les agents de la Ville

GRAND FROID

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.
- Attention au moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement

VIGILANCE MÉTÉO : LES BONS REFLEXES

CANICULE

la santé de chacun peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu
- cela dure plusieurs jours.

Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie - température supérieure à 40° avec altération de la conscience).

En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

Chez les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur, et lorsqu'on fait du sport, le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation.

Quelles sont les personnes à risque ?

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans ;
- les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaieurs-extremes
www.meteo.fr

VII - LES MOYENS D'ALERTE

La commune de GAILLAC est équipée d'une sirène. Située sur les bâtiments de la mairie, elle permet d'alerter la population en cas d'imminence d'une catastrophe.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE :

Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (décret 2005-1269 du 12/10/2005).

Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

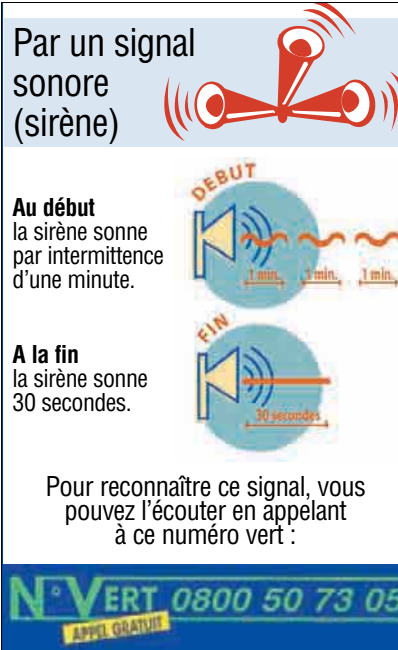
Les caractéristiques de l'évènement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.

Son modulé sur 3 fois 1min41 s. « Confinez-vous »

Son continu de 30 secondes « Vous pouvez maintenant sortir »

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

0800 50 73 05 (appel gratuit)



Par un signal sonore (sirène)

Au début
la sirène sonne par intermittence d'une minute.

A la fin
la sirène sonne 30 secondes.

Pour reconnaître ce signal, vous pouvez l'écouter en appelant à ce numéro vert :

N°VERT 0800 50 73 05
APPEL GRATUIT

VIII - OÙ VOUS INFORMER ?

Informations générales

Mairie de Gaillac

www.mairie-gaillac.fr
Téléphone : 05.63.81.20.20
Fax : 05.63.

Préfecture du Tarn

www.tarn.pref.gouv.fr
Téléphone : 05.63.45.61.61

DREAL Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.environnement.gouv.fr

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

www.environnement.gouv.fr

Prévention des risques majeurs

www.prim.net

Suivi de la météo

Météo France
Téléphone : 08.92.68.02.81 (Tarn)
www.meteo.fr

Le risque inondation - Suivi des crues

www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Le risque mouvement de terrain et affaissement minier

Base de données nationale
mouvements de terrain : www.bdmvt.net
retrait / gonflement des sols argileux : http://www.argiles.fr

Les risques industriels et transport de matières dangereuses

Base de données nationales
accidents technologiques et industriels :
www.aria.developpement-durable.gouv.fr/

Les risques climatiques

Plan de prévention canicule
plan départemental : www.tarn.pref.gouv.fr
Recensement auprès du CCAS : 05 63 81 20 21
Consignes de sécurité : www.sante.gouv.fr/canicule

Qualité de l'air : www.oramip.org

NUMÉROS UTILES

Mairie de GAILLAC: 05 63 81 20 20
Police Municipale : 05 63 57 00 50
Communauté de communes Tarn et Dadou: 05 63 83 61 61
Pompiers: 18 ou 112 depuis les téléphones mobiles
Gendarmerie: 17
Samu: 15
Préfecture du Tarn : 05 63 45 61 61

Document réalisé par la Mairie de Gaillac
70 place d'Hautpoul 81600 Gaillac
05 63 81 20 20
www.ville-gaillac.fr
édition de juillet 2013



IX - ANNEXES

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	16/06/1988	18/06/1988	19/10/1988	03/11/1988
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	30/09/1990	28/03/1991	17/04/1991
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/10/1990	31/12/1991	06/11/1992	18/11/1992
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	31/07/1996	21/01/1997	05/02/1997
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	17/06/1992	18/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	22/01/1996	25/01/1996	03/04/1996	17/04/1996
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/08/1996	31/08/1998	21/01/1999	05/02/1999
Inondations et coulées de boue	06/12/1996	08/12/1996	11/02/1997	23/02/1997
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/09/1998	31/12/1998	06/07/2001	18/07/2001
Inondations et coulées de boue	18/08/2001	18/08/2001	23/01/2002	09/02/2002
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/09/2002	03/10/2003	19/10/2003
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008	14/06/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2008	31/03/2008	25/06/2009	27/06/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2012	31/12/2012	21/05/2013	25/05/2013
Inondations et coulées de boue	28/11/2014	30/11/2014	03/03/2015	04/03/2015

